Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 70 (1956)

Heft: 2-3

Artikel: Les armoiries probables d'Henri II d'Angleterre

Autor: Viel, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par une Commision Officielle en 1927, et demeuré sans effet, a été publié en 1945 *(Estatuto Nobiliario)*.

III. — *REVUES :*

Il n'en existe aucune consacrée exclusivement à l'héraldique. *Hidalguía* (dép. 1953) réserve à cette science une de ses sections. *Archivos de Genealogía y Heráldica* (dep. 1952) a publié des travaux héraldiques. Parmi les anciennes revues on retiendra: *Revista de Historia y de Genealogía Española* et *Linajes de Aragón*. Dans le *Boletín de l'Academia de la Historia* ont paru quelques très bonnes études.

IV. — *ARMORIAUX :*

Les vieux armoriaux espagnols ne manquent pas mais aucun ne paraît antérieur à 1350. Leur contenu est partiellement connu par des ouvrages postérieurs, mais très peu ont fait l'objet d'une étude sérieuse ou d'une édition critique et moderne. Comme échantillon des armoriaux anciens on peut citer celui de J. Febrer: *Trobes que tracten dels conqueridors de Valencia* (Valencia, 1796 et Palma, 1848), la partie intéressant les Français a été publiée par Tourtoulon (Rev. Nobiliaire t. IV), et le *Nobiliario del Conde de Barcelos* (Madrid, 1646). Le *Libro del conoscimiento de todos los reinos y señoríos que son por el mundo*, voyage avec notes armoriales dû à un franciscain espagnol du XIVe siècle, a été édité par M. Jiménez de la Espada en 1887.

L'héraldique, si caractéristique, créée au XVIe siècle, peut être étudiée dans le *Nobiliario de los Conquistadores de Indias* (Madrid, 1892).

Les Armoriaux généraux de l'Espagne sont le monumental ouvrage de García Caraffa, *Enciclopedia heráldica hispano americana* (publiés en 76 volumes) 1919 et s., et le *Diccionario Nobiliario* du Baron de Cobos de Belchite (1954). Les erreurs sont presque inévitables dans ce genre d'ouvrages, aussi est-il préférable de recourir aux très nombreux armoriaux et nobiliaires régionaux.

Au défaut d'armoriaux anciens publiés on peut suppléer (nous dirions presque avantageusement), avec les collections d'armoiries de vieilles demeures, sépultures et autres monuments, très abondants en Espagne, qui permettent de les étudier *in vivo*. Ont été publiés déjà de bons ouvrages de cette classe pour la Galicie (J. Espinosa, J. R. Fernández Oxea), Santander (L. Santa Marina), Badajoz (A. del Solar), la Bicaye (J. de Ibarra), León (F. de Cadenas), Segovia (J. de Vera), la Navarre (F. de Elorza, J. M. Huarte Jáuregui), Valladolid (J. A. Revilla, J. J. Martín González), etc.

V. — *HÉRALDIQUE MUNICIPALE :*

L'ouvrage de A. de Moya, *Rasgo heroico* (Madrid, 1756) est classique, bien que dépourvu de critique. Les blasons des villes sont cités par plusieurs dictionnaires géographiques, spécialement par le *Diccionario histórico heráldico municipal* (seul publié tome I, province d'Alava, par J. Perdomo García, Madrid, 1952). Il y a de bonnes études particulières des blasons des royaumes espagnols et de plusieurs villes.

VI. — *SIGILLOGRAPHIE ET NUMISMATIQUE :*

Très intéressants pour l'étude des premiers temps de l'héraldique sont *Sellos españoles de la Edad Media*, par J. Menéndez Pidal (1921), et *Sigilografía Catalana*, de Sagarra. Pour l'héraldique des maisons régnantes voir aussi *Descripción de las monedas hispano cristianas* de A. Heiss.

F. Menéndez Pidal.

Les armoiries probables d'Henri II d'Angleterre

déduites de la règle classique de l'ADOPTION PAR LES ARMES

Complétant le texte du Moine de Marmoutier, le fameux « émail du Mans », nous avait fait connaître les armoiries de Geoffroy Plantagenêt, père de Henri II. Les fils de ce roi prirent l'heureuse initiative de disposer leur bouclier de telle sorte qu'on put désormais lire facilement sur un sceau le blason de son titulaire. Mais Henri II lui-même n'avait bénéficié d'aucune de ces circonstances favorables. Jusqu'à ce jour, ses armoiries nous demeuraient inconnues.

Il semble que M. Paul Adam vient de nous fournir l'occasion de les découvrir. A propos d'un émail du Musée de Reggio d'Emilie, écartelé d'Angleterre et de Lusignan-Valence, notre

éminent confrère a rappelé l'importance d'un usage bien connu du moyen âge, qui voulait que le nouveau chevalier reçût les armoiries de son parrain en chevalerie.

Il n'entre pas dans nos intentions d'étudier ici en détail les conditions d'application d'une règle qui n'était évidemment pas absolue. Qu'il nous suffise de souligner la forte expression d'« *adoption par les armes* », sous laquelle on désignait jadis cette coutume. Elle remonte à la nuit des temps. Notre chevalerie n'en fut que l'héritière. Du Cange, parmi d'autres, en a résumé l'essentiel. On en trouvera l'exposé dans le Dictionnaire Héraldique de Grandmaison (col. 399 à 403). Nous n'en retiendrons aujourd'hui que l'un des exemples cités par M. Paul Adam: celui, très remarquable (fig. 1), de Hugues IV, comte de Saint-Pol en Artois († 1215):

Fig. 1. Hugues IV, comte de Saint-Pol. Sceau de *1190*, aux deux léopards. (Paris, Archives Nationales; Douët d'Arcq, nº 361).

« Il portait, lisons-nous, en 1176 un sceau d'écuyer. En 1179, il est adoubé par le roi d'Angleterre (« Anno 1179 quo a rege anglie arma militaria assumpsi » — Alb. Circamps). En 1190 et 1201, figurent sur son sceau équestre, *deux léopards d'Angleterre* (Douet, Catal. Scx. 361 ; Demay, Sceaux Artois 70). Sa fille Elisabeth porte, en 1234, parti *de deux léopards* et des trois gerbes des Candavène (Demay, loc. cit. 73) » (fig. 2).

(*Archivum Heraldicum*, 1954, Bull. 1 et 2, pages 9 et 10.)

Ce qui frappe immédiatement, dans ces affirmations indiscutables, c'est la date à laquelle le comte de Saint-Pol arbore sur son bouclier les « *deux léopards d'Angleterre* ». En 1190, en effet, ces léopards ne sont pas encore les armes du roi régnant, Richard Cœur de Lion. Celui-ci porte alors un écu *à deux lions affrontés*, ou *combattants*. Ce n'est que huit ans plus tard, en 1198, qu'il changera de sceau. Hugues devait donc avoir reçu ses *deux léopards*, au moment de son adoubement, en 1179. Il ne pouvait les tenir que de son parrain en chevalerie : de Henri II en personne.

Fig. 2. Elisabeth, comtesse de Saint-Pol. Contre-sceau de *1234*. Ecu parti de deux léopards et de trois gerbes. (Demay, Sceaux d'Artois, nº 73 *bis*. Paris, moulage des Archives Nationales).

Un raisonnement, tiré des armoiries du sénéchal d'Anjou, apportait déjà une présomption du même ordre. C'est encore M. Paul Adam qui, dans la *Revue Française d'Hérald. et de Sigil.* (1952, nº 18, p. 6), rappelait que « le Maréchal, levant la bannière de son suzerain, en portait les armes ». Or, poursuit-il, « le Sénéchal d'Anjou s'armait de *deux léopards* à bordure de coquilles. »

Mais surtout, sans cette hypothèse, on ne comprendrait guère que, dès 1189, Jean sans Terre ait porté, lui aussi, l'écu à *deux léopards* (devançant ainsi son frère Richard d'au moins neuf ans, probablement de plus puisque Jean fut adoubé en 1185). Il eût été bien anormal que, si longtemps avant le roi, Jean — prince sans envergure — ait songé à remplacer les lions de sa famille par des léopards, si quelqu'un des siens ne lui en avait auparavant donné l'exemple (fig. 3 et 4).

Il semble déjà que la conjonction de ces trois preuves, se recoupant en un même point, suffise à asseoir notre conviction: le Roi Henri II portait bien deux lions passants. Au surplus, il sera facile d'obtenir confirmation de cette vérité, par le procédé même dont M. Paul Adam nous donne la clef. Nous n'aurons pour cela qu'à rechercher les parrains en chevalerie de Henri II, de Jean sans-Terre et de Richard. Or nous constaterons qu'effectivement, Jean sans-Terre a bien été fait chevalier par son père, Henri II. Rien n'était donc plus naturel qu'il ait, pour cette raison, repris le même blason que lui. Le cas de Richard est connu. Chacun sait qu'il fut adoubé par le Roi de France, en un temps (1173) où ses relations avec son père, le Roi d'Angleterre, n'étaient pas des plus chaudes. S'il ne s'arma pas alors de fleurs de lys, on peut penser que ce fut en raison d'une tendance à se fixer qu'avaient déjà les symboles héréditaires: cet emblème différait trop de celui habituel à sa famille. Il n'en tint pas moins à exprimer son désaccord avec son père en reprenant les lions de son grand-père, Geoffroy Plantagenêt.

Il convient de revenir sur le cas de Jean sans Terre, en raison des circonstances exceptionnelles qui accompagnèrent son adoubement. A l'âge d'onze ans, Jean avait été investi du « royaume d'Irlande ». C'est au moment où Henri II l'envoie prendre effectivement possession de ce territoire, qu'il arme son fils chevalier. Il n'est naturellement pas question d'attribuer à l'Irlande les deux léopards, puisque l'armoirie n'était pas encore attachée au fief. Mais la

Fig. 3. Le sceau de Jean sans-Terre à deux lions passants (moulage des Archives Nationales).

(G. Demay, Sceaux de Normandie, nº 48, conservé au Musée de Rouen.)

Il est permis de penser que la gravure de Sandford, publiée en 1677, avait été dessinée d'après un exemplaire anglais du même sceau, mais plus lisible que celui de Rouen [1]).

Fig. 4. Sceau de Jean sans-Terre, Seigneur d'Irlande (vers 1189). Photo Bibl. Nationale).

Francis Sandford, Lancaster Herals : *A genealogical history of the Kings of England*, London, 1677, p. 55.

solennité de la conjoncture, s'ajoutant à la préférence notoire dont le roi favorisait ce fils chéri, inclinent à penser que l'« *adoption par les armes* » produisit son plein effet au profit de Jean sans Terre: nous voulons dire avec attribution du blason porté par son parrain en chevalerie. Ce fut une paternité *par le choix*, qui vint renforcer, sur le plan spirituel aussi bien que juridique, la paternité naturelle. Jusqu'à quel point la succession du royaume ne s'en trouverait-elle point influencée?... En tous cas, sous l'angle héraldique, il semble bien qu'en partant des deux léopards de Jean sans Terre, le logicien ait le droit de conclure aux deux léopards de Henri II.

Sur l'origine plus lointaine de ces armes, il est difficile de se prononcer. Nous savons bien qu'Henri II avait été lui-même armé chevalier par David d'Ecosse, oncle de sa mère. Mais nous ignorons les armoiries de ce dernier. Deux questions se posent d'ailleurs à propos des armes d'Henri II. L'une, plus générale, à laquelle nous ne répondrons pas aujourd'hui, ne vise, en somme, rien moins qu'à élucider l'origine du léopard héraldique: pourquoi, à un certain moment, préféra-t-on des animaux passants, alors que tout, dans la forme en hauteur des boucliers de l'époque, eût exigé des lions rampants? L'autre touche directement à la biographie, à la psychologie d'Henri II. C'est une question qui lui est particulière : celle du nombre de ses léopards. Les héraldistes anglais y ont déjà répondu. James Robinson Planché avance qu'à son avis, Henri *II* dut porter *deux* lions, pour la simple et excellente raison qu'Henri *I*er en avait porté *un*. Réduit à cette proposition rudimentaire, l'argument nous avait paru peu convaincant. D'une part, le lion unique d'Henri 1er n'est pas absolument prouvé. D'autre part, Planché n'avait pas démontré, comme nous venons de le faire, qu'Henri II eût bien porté deux léopards. L'on admettra que le problème se présente de façon toute différente, maintenant que la *démonstration* est acquise et qu'il ne s'agit plus que d'*explication*. Celle-ci devient facile. En 1148, aussitôt avant son adoubement par David, le jeune prince et le roi d'Ecosse concluent un important accord. David appuiera l'action d'Henri, qui s'apprête à devenir Duc de Normandie. En contrepartie, ce dernier promet aux Ecossais un certain nombre d'avantages, pour le cas où il parviendrait à recouvrer le trône d'Angleterre. Victorieux sur le continent, mais quoique sa cause semble perdue dans le royaume insulaire, Henri n'en affirme pas moins ses prétentions à la couronne. Elles s'exprimaient avec d'autant plus de force qu'elles représentaient à peu près tout ce qu'il lui en restait. Sa situation n'était pas brillante. Par une réaction naturelle,

---

[1]) Effectivement, il existe en Angleterre plusieurs exemplaires de ce sceau. Mr H. Stanford London, F.S.H., les a énumérés et étudiés, dans *The Antiquaries Journal*, being the Journal of the Society of Antiquaries of London, volume XXXV, July-October 1955, numbers 3, 4. Les conclusions de ce maître héraldiste sont en plein accord avec la gravure et le texte de Sandford.

il paraît insister d'autant plus que le pays lui échappe davantage. C'est qu'il a reçu le prénom de son grand-père Henri 1er (selon une vieille coutume viking, qui fait du petit-fils la réincarnation de l'aïeul [1]). Il sera: Henri *deuxième* du nom et il le proclame en affichant *deux* lions sur son bouclier. Conformément à cette interprétation, les premiers actes de gouvernement du jeune roi, enfin rétabli sur le trône contre toute espérance, tendront à restaurer l'administration, telle qu'elle fut au temps de Henri 1er (voir, entre autres: *Annales de Normandie*, oct.-déc. 1955, p. 227: Les influences anglaises dans le développement des grandes charges de l'empire d'Henri II Plantagenêt, par J. Boussard). Il est satisfaisant pour l'esprit de constater ainsi, chaque fois qu'il a été possible de le vérifier, la concordance parfaite entre l'héraldique et les faits historiques correspondants.

Fig. 5. Falaise. Eglise Saint-Gervais (ancienne chapelle ducale). Le chapiteau à deux léopards.

A droite, on aperçoit le « cavalier sonneur d'oliphant », dont parle M. René Herval. Une autre face du même chapiteau porte des « oiseaux stylisés paraissant boire dans une vasque » (même référence), motif classique.

C'est pourquoi nous pensons que ce fut également pour exprimer par un symbole les traditions hermétiques de l'époque, que Richard Cœur de Lion, quelques années après son retour de cap tivité, changea de sceau. Des raisons fiscales n'eussent pas été suffisantes, quoique Léopold Delisle, Achille Deville et, plus près de nous, François Eygun l'aient soutenu.

Rappelons-nous que la succession au trône était encore régie par un système où le choix tempérait l'hérédité. En armant chevalier son fils préféré Jean sans Terre, Henri II l'avait désigné au choix en le revêtant de ses propres armes: deux léopards. Pendant la croisade et la captivité de Richard, depuis 1191 jusqu'à 1194, ces deux léopards avaient bel et bien régné de nouveau avec Jean sans Terre. Peu importe que nous appelions aujourd'hui cette période : « usurpation ». En dehors des considérations de droit (et nous savons que Jean sans Terre pouvait aussi se réclamer de certaines), les conséquences *de fait* prenaient, aux yeux des hommes de ce temps, une importance que nous avons peine à imaginer. A la mort de Philippe-Auguste, l'ancien légat Pandolphe part à Rome pour faire exécuter la promesse du nouveau roi de France de rendre la Normandie aux Anglais. Mais, dans l'intervalle, le roi de France a été sacré à Reims: il est maintenant trop tard pour se faire rendre justice (Jean de Pange, Le Roi Très Chrétien, p. 366). Richard Cœur de Lion est fait prisonnier. A son retour de captivité, il doit « chose remarquable » se faire « *couronner une seconde fois* à Winchester, en 1194 » (Jean de Pange, op. cit. p. 334). La tache morale, résultant de la période d'usurpation par Jean sans Terre, ne risquait guère de mettre en péril l'autorité d'un prince aussi prestigieux que Richard. Mais elle pouvait donner lieu à des intrigues agaçantes pour lui. Pour couper court, le roi décida de changer de sceau. Très habilement, il remplaça ses deux lions affrontés par des léopards et porta le nombre de ceux-ci à *trois*, chiffre royal [2]). En outre, il manifesta sa puissance par la position nouvelle de leurs têtes: vues *de face*, conformément à l'idée de plénitude qu'y attachait la symbolique antique. Ainsi se proclamait-il, à la fois, héritier de son père et supérieur à son frère. Les prétextes même de mauvaises chicanes disparaissaient.

Il est bien évident que ces explications ne valent que si le « vieux roi » portait bien *deux léopards*. Le comportement héraldique respectif des fils de Henri II ne se comprendrait pas sans eux. Ceci nous parait une confirmation de ce qui a été démontré directement plus haut.

On remarquera enfin que notre conclusion s'accorde également avec un document architechtonique, auquel le président de la Société des Ecrivains Normands, M. René Herval, attache une valeur particulière (fig. 5). Nous voulons parler du chapiteau roman de l'église Saint-Gervais de Falaise (René Herval, *Falaise*, p. 161, 162). Plus anciennement, d'autres savants, au nombre

---

[1]) Cf. J.-D. Scriptor: *Sous l'œil d'Odin*, p. 132 et sq. — Henri Dontenville: *La Mythologie Française*, p. 167.

[2]) Dès 1190 (huit ans avant Richard Cœur de Lion), Knut VI, *Roi* de Danemark, portait déjà sur son sceau les *trois* animaux passants (Hervé Pinoteau, *Chercheurs et Curieux*, juillet 1955, c. 453).

desquels il faut compter des « antiquaires » du XVIIIe siècle et M. Lambert, avaient déjà attiré l'attention sur ce monument (Canel, Armorial des Villes et Corpor. de la Normandie, p. 415). M. Herval suppose que les deux animaux passants, grossièrement sculptés sur ce chapiteau, sont « contemporains du Conquérant ». A la vérité, une telle assertion paraît difficile à soutenir. Il semble plus vraisemblable de leur attribuer une date postérieure à l'an 1148, où Henri II choisit ses léopards, et de penser par conséquent qu'ils correspondraient aux armoiries de ce souverain. L'ensemble du pilier lui-même peut d'ailleurs très bien être antérieur au chapiteau. Cette solution aurait l'avantage de coïncider avec certaines précisions, données par M. Herval lui-même. Ne lisons-nous pas sous sa plume que presque tous les piliers romans, voisins de celui qui nous intéresse, ont été « remplacés » ou « mutilés »? N'apprenons-nous pas aussi de lui qu'« une voûte dut être substituée à l'ancienne charpente romane » et précisément: « *dans la seconde moitié du XIIe siècle* », c'est-à-dire sous le roi Henri II? Est-il trop audacieux de penser que, de même que François Ier marqua d'une salamandre un « profond remaniement » de cette même église St-Gervais exécuté sous son règne, (René Herval, op. cit. p. 68), de même le roi Henri II avait daté de ses deux léopards la réfection de la voûte? Cette opinion aurait le mérite d'être en accord avec ce que l'héraldique vient de nous apprendre.

Il est toutefois une autre hypothèse applicable aux figures de ce chapiteau: c'est qu'elles n'aient absolument aucun rapport avec l'héraldique. L'examen attentif de l'animal inférieur inclinerait assez dans ce sens. Avec sa queue bouclée, avec sa bosse sur le garrot, hérissée de poils piquants, avec ses oreilles pointues, cet animal ne ressemble pas du tout à l'authentique léopard qui le surplombe. On croirait plutôt *une hyène* ou *un chacal*. Nous serions alors en présence d'une scène de chasse: deux animaux exotiques, poursuivis par le cavalier sonneur d'oliphant, que l'on distingue sur la droite. L'héraldique n'aurait plus rien à voir ici.

Mais cette hypothèse n'infirmerait en quoi que ce soit les conclusions tirées des sceaux, en faveur des armoiries du roi Henri II. Les motifs de ces conclusions demeureraient aussi forts. Que l'on puisse ou non s'appuyer sur le témoignage supplémentaire du chapiteau, il paraît bien démontré que ce souverain a porté, sans l'ombre d'un doute, deux « léopards ».

Robert Viel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES:

Jean sans Terre est armé chevalier:

Anno Domini *1185*: « Deinde dominus rex venit usque Windeshoveres, et ibi in Dominica qua cantatur Laetare Jerusalem, quae illo anno pridie Kalendas Aprilis evenit, *fecit Johannem filium suum militem*, et *statim misit eum in Hyberniam, et inde eum regem constituit.* » (Roger de Hoveden, *Chronique*, t. 2, p. 303.)

Antérieurement, Richard Cœur-de-Lion avait été adoubé par le roi de France:

Anno Domini *1173*: « Eodem anno *Lodowicus rex Francorum* fecit *Ricardum filium Henrici regis Angliae* militem. » (loc. cit. t. 2, p. 55)

Le futur Henri II est armé chevalier:

Anno Domini *1148*: « Henricus autem filius Mathildis imperatricis jam sexdecim annorum juvenis, nutritus in curia David regis Scottorum avi matris suae, *factus est miles* ab eodem rege David in civitate Carleoli, prius dato sacramento, quod si ipse rex Angliae fieret, redderet ei Novum Castellum et totam Northimbriam, et permitteret illum et haeredes suos in pace sine calumnia in perpetuum possidere totam terram quae est a fluvio Twede ad fluvium Tine. Deinde idem Henricus, per auxilium et consilium David regis Scottorum transfretavit in Normanniam, et receptus a proceribus Normanniae factus est inde dux. » (loc. cit. t. 1, p. 211)

Un peu plus tard, à Tours, en 1159, Henri II, devenu roi d'Angleterre, conférera la chevalerie à Malcolm, roi d'Ecosse. Ces fidélités sont émouvantes. (loc. cit. t. 1, p. 217)

Hausmarkenfragen

Veröffentlichungen der Internationalen Zentralstelle für Hausmarkensammlung und -forschung des « Herold » zu Berlin.

I. Grundsätzliches.

Die *Hausmarken* (Hm) sind vorwiegend gradlinige Figuren, durch Zusammensetzung von Strichen gebildet. Häufig decken sich die Hm mit den Zeichen der alten Runen-Futharke (ABC). Die Hm werden hauptsächlich durch Schneiden, Kerben, Schnitzen, Reissen, Ritzen, Brennen, Schlagen in Holzstäbe, Stämme und andere Stoffe eingefügt oder an ihnen angebracht. Die Farbe ist kein Unterscheidungsmerkmal im Gegensatz zu den späteren Wappen. Die Hm sind die ältesten